

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Mention Droit des affaires Parcours Droit Rural** est ainsi constitué pour le 2nd semestre de l'année universitaire 2024-2025

Présidente : Christelle COUTANT-LAPALUS

Membres :

Ludovic BONIN

Vincent CUISINIER

Jean-Marie GARINOT

Natalie JOUBERT

Emmanuelle JUEN

Silhyac Jean-Vianney Léandres KOUASSI

Hervé KRUGER

Géraldine MAUGAIN

Mireille MONNIER

Bernard QUIRINY

Stéphane REVILLET

Claire SOURZAT

Aurélie TOMADINI

Benjamin TRAVELY

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 03/04/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

